

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

1^{ER} DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le premier décembre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : Jean-Pierre PAROUTY, Colette TERNON (Arronville), Martine BAUDIN, Joël LE MORVAN (Berville), Gérard LEROUX, Jean-Pierre BORGES (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Annie POU CET, Derry METAIS (Génicourt), Erick COUPPE (Hédouville), Martine COLLAS, Alain SINGEOT (Hérouville), Lyne RENARD, Jean-Marie DELIEGE (Labbeville), Jacques TOURNAIRE, Pascal DUQUESNE (Livilliers),

Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : un second représentant des communes de Hédouville, Ménouville et Nesles-la-Vallée.

Jacques TOURNAIRE est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	24
Présents :	21
Votants :	21

Parc d'activités des Portes du Vexin

Le point

Gérard LEROUX présente la situation du Parc d'activités qui évolue au rythme prévu, quoique légèrement ralenti par le contexte de crise.

Jean-Pierre BORGES évoque la présence de gens du voyage à propos desquels il a très rapidement obtenu du Préfet un arrêté d'expulsion en procédure accélérée.

Convention avec Ennery / entretien de la ZAC

Le Président expose la nécessité d'organiser au niveau de la Communauté l'entretien courant de la ZAC, y compris de la partie ancienne jusque-là gérée par la Commune d'Ennery. Il propose que cet entretien courant soit assuré, y compris dorénavant sur la nouvelle zone, par les services techniques de la Commune d'Ennery qu'il conviendrait donc, à présent, de rétribuer. Ce qui suppose une convention.

DÉLIBÉRATION

- Ayant entendu l'exposé du président rappelant la nécessité pour la Communauté d'assurer l'entretien de la ZAC des Portes du Vexin et proposant que soit signée entre la Communauté et la Commune d'Ennery une convention pour l'entretien de cette ZAC par les services techniques de la Commune d'Ennery,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- S'ENGAGE, à compter de l'exercice 2010, à verser annuellement à la Commune d'Ennery une somme forfaitaire en remboursement des frais d'entretien de la ZAC des Portes du Vexin,
- DIT que cette somme sera calculée sur la base des relevés effectués par la Commune d'Ennery,
- AUTORISE le Président à signer avec la Commune d'Ennery une convention à cet effet.

Taxe professionnelle unique : taux

DÉLIBÉRATION

- Vu le code général des impôts,
- Vu la délibération du 25 septembre 2006 instituant la

Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur le territoire de la Communauté, à compter du 1er janvier 2007,

- Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 février 2007 fixant le taux moyen pondéré de la TP au sein de la Communauté est de 7,57

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, MAINTIENT à 7,57 le taux de la TPU pour 2010.

Budget primitif 2010

DÉLIBÉRATION

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif pour 2010, présenté par le président et examiné par la commission des finances le 5 octobre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- pour la section de fonctionnement à :

- dépenses :	3 120 876,15 €
- recettes :	3 120 876,15 €
- pour la section d'investissements à :

- dépenses :	1 153 550,00 €
- recettes :	1 153 550,00 €

Décision modificative / budget 2009

Monsieur le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne exécution du budget 2009

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes :

Section de fonctionnement

- | | |
|------------------|-----------|
| - Article 739111 | + 4 800 € |
| - Article 7478 | + 4 800 € |

Section de fonctionnement

- | | |
|----------------|-----------|
| - Article 6574 | + 9 900 € |
| - Article 7478 | + 9 900 € |

Enfance

Le point

Annie POU CET fait le point sur les trois accueils de loisirs avec lesquels elle a examiné et validé les besoins

financiers pour 2010. C'est sur ces bases que le budget 2010 a été établi.

Subventions aux accueils de loisirs en 2010

DÉLIBÉRATION

- Vu la délibération du 20 février 2008 autorisant le Président à signer les conventions entre la Communauté, les communes sièges et les associations gestionnaires des accueils de loisirs

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE pour l'année 2010 de verser aux 3 associations les montants suivants :

- Les P'tits Loups du Vexin (Labbeville) 29 261 €
- Les Mômes du Sausseron (Nesles) 32 713 €
- AOJE (Ennery) 173 640 €

Le « périscolaire »

Le Président expose la situation actuelle au regard des activités périscolaires. Les communes ayant délégué leur activité périscolaire à l'une des trois associations gestionnaires des centres de loisirs, bénéficient d'une subvention CAF et d'une prise en charge par la Communauté, les autres communes assumant seules ces dépenses. Cette situation, qui trouve son explication dans des choix organisationnels antérieurs à la création de la Communauté, n'est évidemment pas satisfaisante. Plusieurs solutions sont envisageables. Il conviendra de les étudier en vue d'harmoniser dès que possible les pratiques au sein de la Communauté.

Après un large échange, le principe d'une telle harmonisation est validé. Il est souligné que cette démarche devra être l'occasion de tirer vers le haut la qualité des organisations en place, et être conduite dans le respect du statut des agents communaux. Il est convenu que cette question sera examinée en commission enfance et en commission des finances.

Crèche : demande de subvention au Parc pour l'étude d'une crèche « bâtiment à basse consommation » (BBC)

DÉLIBÉRATION

Le Président expose que les bâtiments sont les premiers consommateurs d'énergie (43% de la consommation nationale, en hausse de 25% sur 20 ans) et qu'en 2012 tous les bâtiments neufs devront être à basse consommation énergétique.

- Vu la délibération du 10 mars 2009 dans laquelle la Communauté s'engage à anticiper la réglementation en intégrant l'objectif de réalisation d'un bâtiment basse consommation (BBC) dès la phase de programmation,
- Vu la délibération du 10 mars 2009 autorisant le Président à effectuer les démarches nécessaires pour participer à l'appel à projets de la Région pour l'étude et l'éventuelle réalisation d'une crèche BBC et ainsi de pouvoir bénéficier d'aides aux études et à l'investissement,
- Considérant que la Communauté peut également bénéficier d'une aide aux études du Parc naturel régional du Vexin français d'un taux de 70% plafonné à 15 000 euros HT de dépenses, mais non cumulable avec l'aide de la Région,
- Considérant que pour tenir les délais et bénéficier d'un accompagnement technique, il est plus opportun

de bénéficier de l'aide aux études du Parc et dans un second temps de solliciter la Région pour la réalisation des travaux dans le cadre de l'Appel à projets BBC,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à solliciter l'accompagnement technique et financier du Parc naturel régional du Vexin français, pour la réalisation des études complémentaires de maîtrise d'œuvre liées à l'optimisation énergétique en vue de réaliser une crèche BBC,

DONNE délégation au président pour effectuer les démarches utiles à la mise en œuvre de cet objectif.

Voirie

Le Point

Jacques TOURNAIRE fait le point sur le Traserr 2009, les travaux d'urgence et le fauchage des talus.

Jean-Pierre BORGES fait part de ses griefs à propos des travaux réalisés sur sa Commune qui ont été beaucoup trop longs et mal conduits. Jacques TOURNAIRE partage les critiques exprimées qui ont été répercutés auprès de l'entreprise ASTEN et du cabinet Étude Zurbaine.

Jean-Marie DELIEGE fait part de ses griefs sur l'insuffisance de concertation avec les communes à l'occasion des chantiers communautaires. Il est convenu que la commission voirie examinera cette question très sensible de la communication avec les communes et définira notamment des nouvelles procédures de nature à associer les élus concernés aux réunions de chantier.

Christian PION signale des trous sur la voirie communautaire. Le Président rappelle à cette occasion qu'il convient de bien distinguer les travaux de gros entretien inscrits au programme TRASERR et les travaux urgents qui doivent faire l'objet de mesures immédiates de protection (de la responsabilité du Maire) et d'un signalement au secrétariat de la Communauté qui répercutera aussitôt sur l'entreprise chargée des travaux urgents (notamment point-à-temps).

Reversement de la TP aux communes

DÉLIBÉRATION

Le Président rappelle qu'à l'occasion du passage à la TPU, et conformément à la loi (art 1609n du CGI), la Communauté doit reverser tous les ans à chaque commune la somme « a – (b+c) » :

- a) étant le montant qui était perçu en 2006 par chaque commune au titre de la TP et des recettes liées (part salaires de la dotation forfaitaire et fraction des recettes) ;
- b) étant le montant qui était perçu par la Communauté en 2006 sur chaque commune au titre des 3 autres taxes (TH, FB, FNB) que la Communauté ne perçoit plus depuis le passage en TPU,
- c) étant le montant des charges transférées ; actuellement ces charges perçues au titre de l'enfance, sont d'un montant qui a été ainsi défini :

- pour les trois communes Berville, Ennery, Labbeville, dont la contribution est plus importante que celle des autres, la commission des charges avait arrêté le principe d'une réduction de 10% par an jusqu'à atteindre le plancher de 4 € par habitant ;
- pour les neuf autres communes : une somme forfaitaire de 4 € par habitant.

Il convient de souligner que pour les trois communes de Berville, Hédouville et Menouville, le solde sera négatif, « b + c » étant supérieur à « a ».

La Communauté émet chaque mois un mandat d'un douzième (ou, pour les trois communes mentionnées ci-dessus, un titre de recette) selon le tableau ci-dessous :

	TP et	3 taxes	charges		
	recettes	TH,FB,FNB	transférées		
	liées				
	annuel	annuel	annuel	annuel	mensuel
	(a)	(b)	(c)	a-(b+c)	a-(b+c):12
Arronville	34283.00	5139.70	2480.00	26663.30	2221.94
Berville	2918.00	2394.10	2138.40	-1614.50	-134.54
Ennery	682889.00	17811.51	12786.30	652291.19	54357.60
Epiais-Rhus	23322.00	5277.58	2556.00	15488.42	1290.70
Génicourt	323566.00	4019.52	2200.00	317346.48	26445.54
Hédouville	1447.00	2423.75	1152.00	-2128.75	-177.40
Hérouville	98012.00	4586.02	2504.00	90921.98	7576.83
Labbeville	11454.00	3465.19	2146.50	5842.31	486.86
Livilliers	35857.00	2627.22	1484.00	31745.78	2645.48
Menouville	247.00	699.90	344.00	-796.90	-66.41
Nesles la Vallée	159358.00	14177.49	7396.00	137784.51	11482.04
Vallangoujard	196167.00	5074.43	2560.00	188532.57	15711.05
Total	1 569 520.00	67 696.41	39747.20	1462076.39	121839.69

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le tableau ci-dessus.

Questions diverses

Mise en route de l'initiation à l'informatique

L'initiation à l'informatique a bien débutée au centre de loisirs d'Ennery, avec 20 participants en deux groupes ayant chacun quatre séances de deux heures. Le point en sera fait lors du prochain Conseil.

Formation des secrétaires de Mairie

À l'initiative de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, et plus précisément de sa secrétaire, une réunion des secrétaires de mairie des deux communautés du Sausseron et de la Viosne a eu lieu le 27 novembre 2009 à Marines avec le CNFPT. Une première formation devrait être organisée au cours du deuxième semestre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h 45.

Le Président,
Marc GIROUD